

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Téléphone :
24 61 91

N° 2011-31298/DENV

Nouméa, le 28 JUIL. 2011

Le Directeur,

à

Monsieur le gérant
SARL VERCOI
12 rue de Tourville
BP 8104
98807 Nouméa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence LASHKMI sise 3 rue de Tiga, lotissement Steinmetz, Magenta, à Nouméa.

Référence : dossier de déclaration reçu le 18 juillet 2011

Pièce jointe : 1 note d'observations

Monsieur,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de déclaration de l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence LASHKMI.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du Code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation et ne permet pas la délivrance d'un récépissé de déclaration.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration dans un délai de deux mois en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint.

Cette affaire est suivie par
classées à la direction de l'environnement
pour tout renseignement complémentaire.

inspecteur des installations
qui reste à votre disposition

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jacques FOURMY

